

Mr Bruno GLAÇON. } Puise remise le 24/1/23
5 pages Recto

Monsieur le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-dessous mes remarques et observations au sujet de l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Boubers les Hesmond.

Je suis originaire de Boubers les Hesmond et y retourne fréquemment afin de me rendre sur les sépultures de mes parents et grands-parents, mais aussi pour rendre visite à ma famille et à mes amis.

Au cours de mes dernières visites j'ai découvert ce projet insensé d'éoliennes.

Tout d'abord je m'interroge sur l'intérêt à agir de M. Tétard « le maire » de la commune qui se comporte en véritable VRP du « promoteur » la société H2air. Agit-il seulement dans l'intérêt de sa commune?

Je ne vais pas ici épiloguer sur la genèse de cette affaire mais ayant été acheteur dans un grand groupe industriel international et ayant été aussi président d'un syndicat intercommunal j'ai souvent été sollicité par ces commerciaux qui font tout pour vous convaincre de faire affaire avec eux aux risques de se retrouver quelquefois en situation délicate : ce qui n'a jamais été le cas en ce qui me concerne, mais certains y ont perdu plus que leur âme.

La proposition du promoteur est forcément alléchante pour le maire d'une petite commune dont les finances se sont amenuisées compte tenu du désengagement de l'état, mais il me semble qu'il n'y a vu que les éventuels avantages sans y voir les inconvénients à venir et ceci pour au moins deux décennies dans le cas de la réalisation du projet.

Les avantages :

Les mesures d'accompagnement et la manne financière annoncée (plus de 300000€) peu rendre euphorique le maire d'une petite commune, mais encore faut-il qu'elles soient correctement et équitablement utilisées au profit de l'ensemble des habitants de la commune en ne privilégiant pas certains qui à titre personnel pourront déjà bénéficier de la redevance puisque impliqués de près ou d'un peu plus loin dans le projet de par le fait qu'ils sont propriétaires ou locataires et probablement membres de la **mutualisation** du secteur prévu pour l'implantation des machines.

Nota : Il semble par ailleurs que le maire fait ou a fait partie de cette **mutualisation** mise en place dans le plus grand secret dès l'origine du projet et celle-ci n'a semble-t-il pas été portée à la connaissance des habitants de la commune, ces habitants, tout comme le conseil municipal ont été tenus éloignés le plus longtemps possible de ce projet par le maire qui a tenu à gérer cela en solitaire. Pourquoi ? Avait-il signé à titre personnel un bail emphytéotique comportant une clause de confidentialité ?

Les inconvénients :

*Tout d'abord le gâchis d'un environnement et d'une nature jusqu'alors préservés, à ce propos les observations apportées par le rapport du MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts-de-France) et ceux de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas de Calais (**avis défavorable** à ce projet) sont criantes de vérités et incontestables.

*La dévalorisation inévitable des biens des habitants de la commune.

*Les nuisances sonores et visuelles liées aux machines qui seront installées, même si les documents de présentations assurent qu'il n'en sera rien : il est d'ailleurs à noter que l'ensemble des critères annoncés et mesures semblent sous-évalués.

*La circulation des véhicules qui augmentera considérablement rue Blanche et dans le centre du village, dans la période de réalisation des équipements, puis pendant la phase d'exploitation.

A cela il faut ajouter la scission de la commune en 2 clans, les opposants au projet (ce ne sont pas forcément des antis-éolien) qui représentent 70% de la population et ceux qui ont plus ou moins des intérêts dans ce projet. Ceci parce que les habitants ont été dupés par le maire qui a caché ce projet le plus longtemps possible à ses concitoyens et a pris fait et cause pour le promoteur lors des différentes réunions qui ont été organisées, alors qu'en tant que maire il aurait dû avoir une attitude neutre. Il ne faut donc pas qu'il s'étonne d'avoir désormais une association qui s'oppose à l'implantation des éoliennes.

Si le projet est accepté par Monsieur le préfet, c'est inévitablement la fin de toutes les manifestations organisées dans le village, et un conseil municipal qui ne pourra plus fonctionner correctement : ce sera donc la mort du village qui jusque-là est réputé pour son dynamisme. S'ensuivront d'inévitables querelles et plaintes envers les premiers bénéficiaires de ce projet qui ne sont pas des exemples en matière d'éco-citoyenneté.

Que pourra alors faire le maire s'il n'est pas soutenu, de plus il y a un risque de recours devant le tribunal administratif et dans ce cas il n'aura peut-être pas le loisir de pouvoir appliquer ses projets avant la fin de son mandat, sans compter une issue incertaine aux prochaines élections municipales, car la plupart des maires qui ont ignoré leurs concitoyens en ne les associant pas ou en ne recueillant pas leur avis ont été déçus.

Les Oublis ou omissions du promoteur :

- Celui-ci cite dans ses documents soumis à l'enquête publique :

*« Le développement éolien a été initié en 2019. Suite aux rencontres avec **les élus** de la commune de Boubers-lès-Hesmond. S'en est suivi le lancement des études de faisabilité fin 2019, puis des études d'impact courant 2020 en vue d'un dépôt de la demande en 2021. Le projet a également été présenté en conseil municipale du 9 décembre 2019.*

*La démarche de concertation a été menée en amont et en parallèle à la définition du projet et y a directement contribué. Elle a intégré plusieurs acteurs lors de nombreux échanges : **les élus** de la commune, les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles ainsi que les habitants. Le public a été informé de l'avancée du projet par le biais de lettres d'information pour présenter l'éolien dans son ensemble et le projet de Parc éolien des Magnolias selon son état d'avancement. Deux permanences publiques ont été réalisées les 15 janvier 2020 et 30 octobre 2021 à Boubers-lès-Hesmond. Les habitants ont pu venir poser toutes leurs questions et consulter les documents et supports mis à leur disposition. »*

Quand il parle des **élus** il faut comprendre le maire comme dénoncé précédemment. Et comment peut-il parler de concertation alors qu'elle n'a pas eu lieu ? De même il n'est en aucun cas fait état des opposants au projet (voir la pétition) et surtout pas de l'association qui s'est créée pour porter cette dernière.

- Autre point qui n'est pas précisé et pour lequel le promoteur reste vague :
« ... Les chemins d'accès s'appuieront au maximum sur les chemins existants. Ils devront avoir une largeur minimum de 5,5 m afin de permettre le passage des convois exceptionnels. »

Mais de quel accès s'agit-il ? Puisque seules deux routes semblent utilisables dans le cadre de ce projet et ne respectent pas les conditions requises : la rue Blanche à Boubers et le chemin de la Cornillière à Embry qui a priori est la seule, de par son tracé, à pouvoir éventuellement accueillir des convois exceptionnels.

- Les mouvements de véhicules et les émissions de CO₂ :

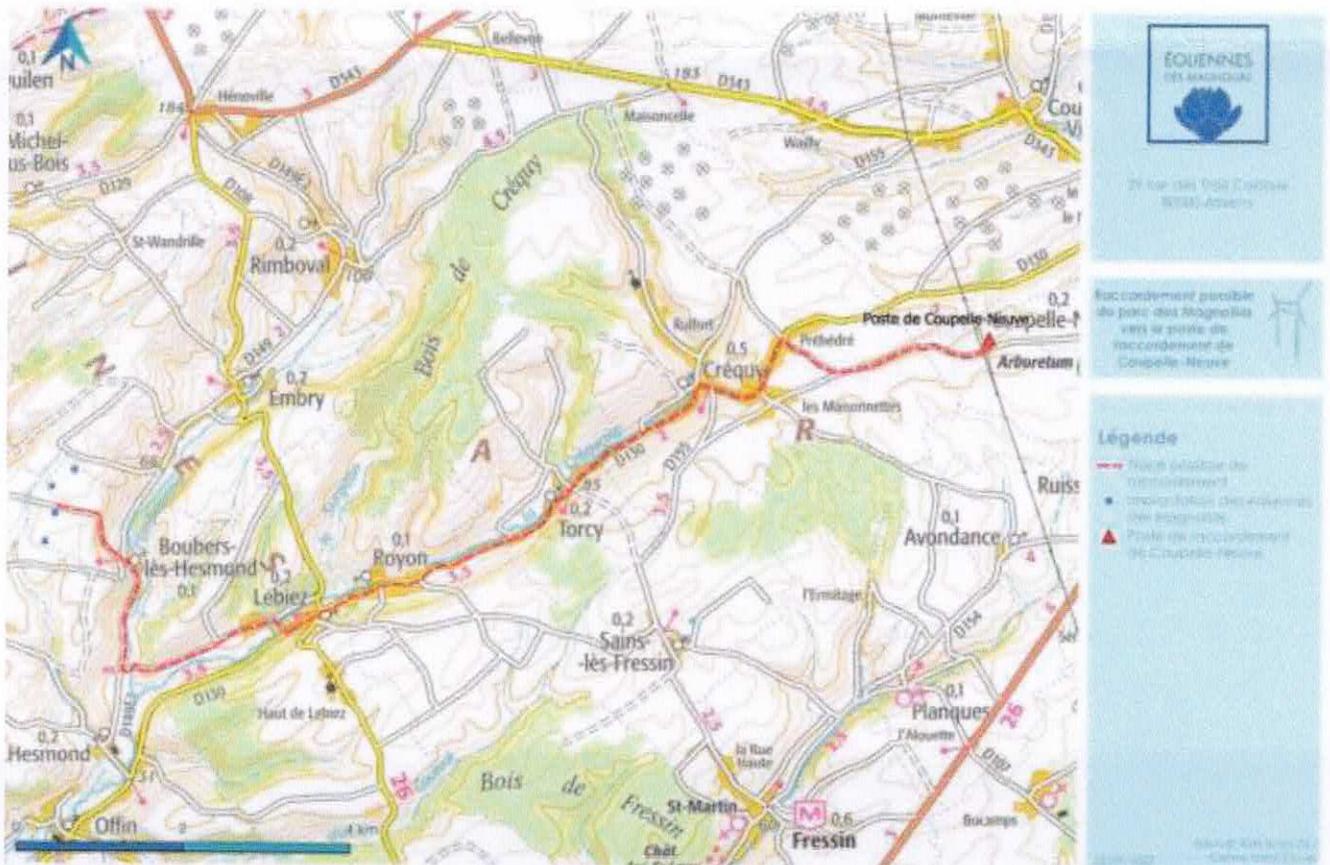
Le promoteur se targue de pouvoir faire éviter l'émission de 14000 tonnes de CO₂ avec son projet : mais combien en a-t-il déjà produit et va-t-il en produire, avec ses multiples déplacements liés à la prospection, aux études, et à la réalisation des travaux (seulement 996 mouvements de véhicules prévus !) ? A cela il conviendra d'ajouter les travaux pour le raccordement au réseau électrique.

Il s'agit là d'une omission volontaire et intentionnelle.

- Le raccordement au réseau électrique :

Dans son mémoire en réponse aux observations du MRAE, le promoteur qui avait bien volontairement omis de donner des précisions sur ce raccordement, avance une solution avec 16.7 km de tranchées nécessaires pour relier ses PDL au poste de Coupelle Neuve et devra pour cela transiter, au départ de Boubers, par les communes de Hesmond, Lebiez, Royon, Torcy et Créquy. (Plan ci-dessous)

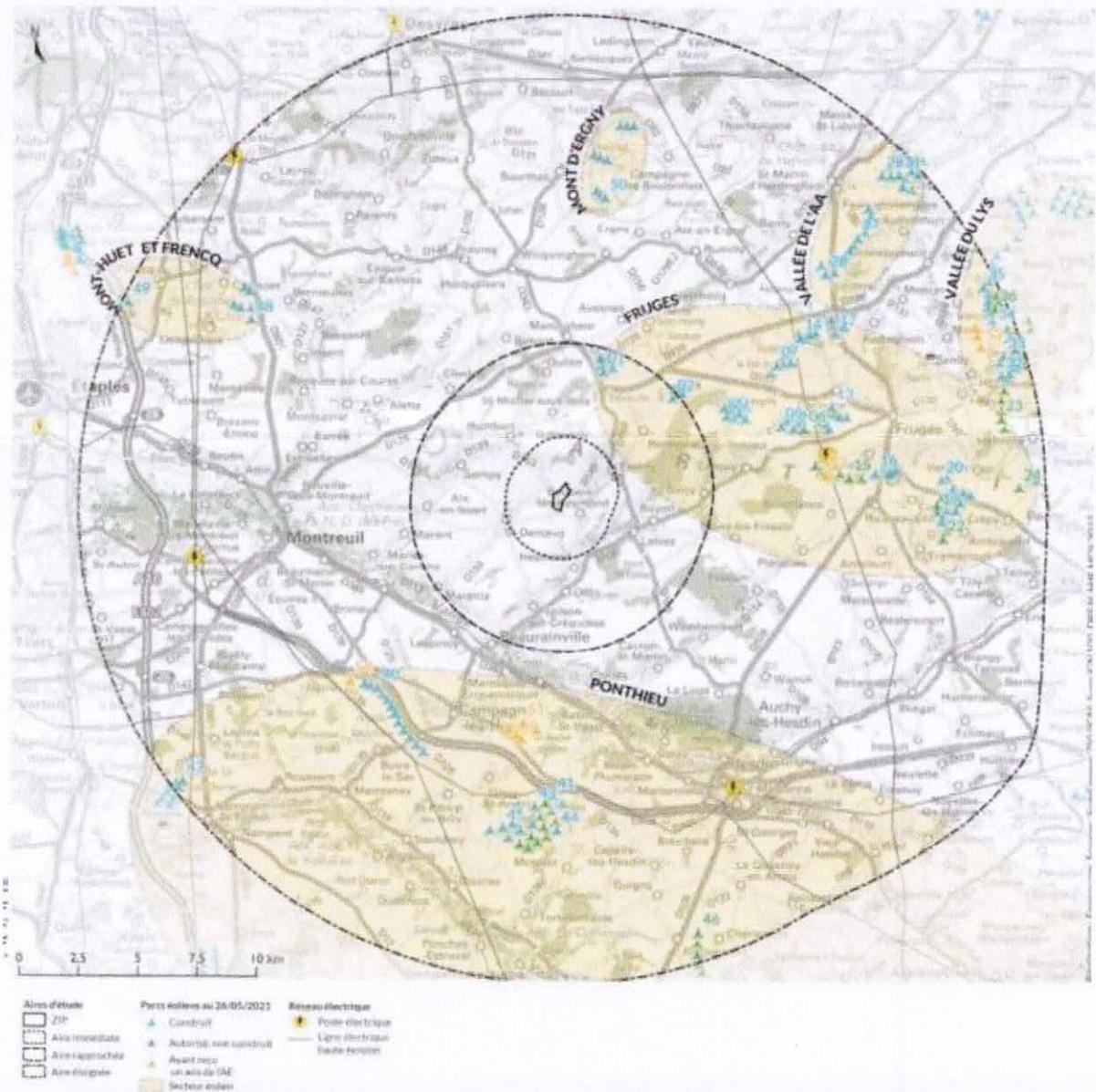
Toutes ces communes sont-elles prêtes à accepter cela, au détriment de leurs habitants qui eux devront subir sans en tirer aucun avantage. De plus les municipalités réclameront inévitablement des défraiements.



En conclusion :

Autoriser ce projet, c'est condamner toute la région du Montreuillois à recevoir de multiples projets de ce type. En effet, ouvrir cette boîte de pandore va permettre au promoteur de rentabiliser ses investissements et en particulier son coûteux raccordement au réseau, sachant que d'ores et déjà des discussions sont en cours pour un futur projet sur la commune de Saint Denoëux, et d'autres suivront inévitablement. Là aussi le promoteur avance masqué.

Comme nous pouvons le constater sur le plan ci-dessous, la région est largement pourvue d'éoliennes (une des plus impactés de France) et si quelques machines supplémentaires étaient nécessaires il suffirait d'étendre les parcs existants en ne venant pas mettre le désordre dans le Montreuillois.



Carte d'implantation des parcs éoliens autour du projet (étude paysagère page 32)

Bruno GLAÇON

*« Au départ, l'énergie éolienne est une très
bonne idée mais à l'arrivée, c'est une
réalisation tragique. Si on nous disait au moins
que cela permettrait de fermer des centrales.
Mais ce n'est pas le cas. Cela peut dénaturer des
paysages pour des résultats finalement
incertains...*

En bref c'est simplement de l'habillage ».

Nicolas Hulot